

Service concerné : DDT 05 -Service de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - 3 place du Champsaur – BP 50 026– 05001 GAP Cedex

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE :

L'article D331-4-1 créé par Décret No 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture et par affichage en mairie.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier en DDT.**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Délai 2 mois	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune	N° des parcelles demandées	
05 2023 0007	07/04/23	21/06/23	GP DE VALLOUISE	2717 ha 43 a 61 ca	VALLOUISE PELVOUX	Section A : 1555, 1780, 1781, 1783 à 1785, 1787, 1788 Section B : 2 à 14, 16, 17, 20 à 56, 74 à 76, 107, 108, 160, 196, 198 à 200, 423, 432, 440, 1609, 1667 Section C : 1 à 3 , 6 à 13 Section F : 719, 721, 723 à 726, 731, 733, 734, 738 à 745, 749, 752, à 754, 808 à 810	Commune de Vallouise